

L'ÉNERGIE RENOUVELABLE CITOYENNE

QU'EST CE QU'UN PROJET D'ENERGIE RENOUVELABLE CITOYEN ?



Un projet d'énergie
renouvelable citoyen
ouvre majoritairement son
capital au financement
collectif et est maîtrisé par
les citoyens, dans l'intérêt
du territoire et de ses
habitants.



Ancrage local



Finalité non spéculative



Gouvernance coopérative

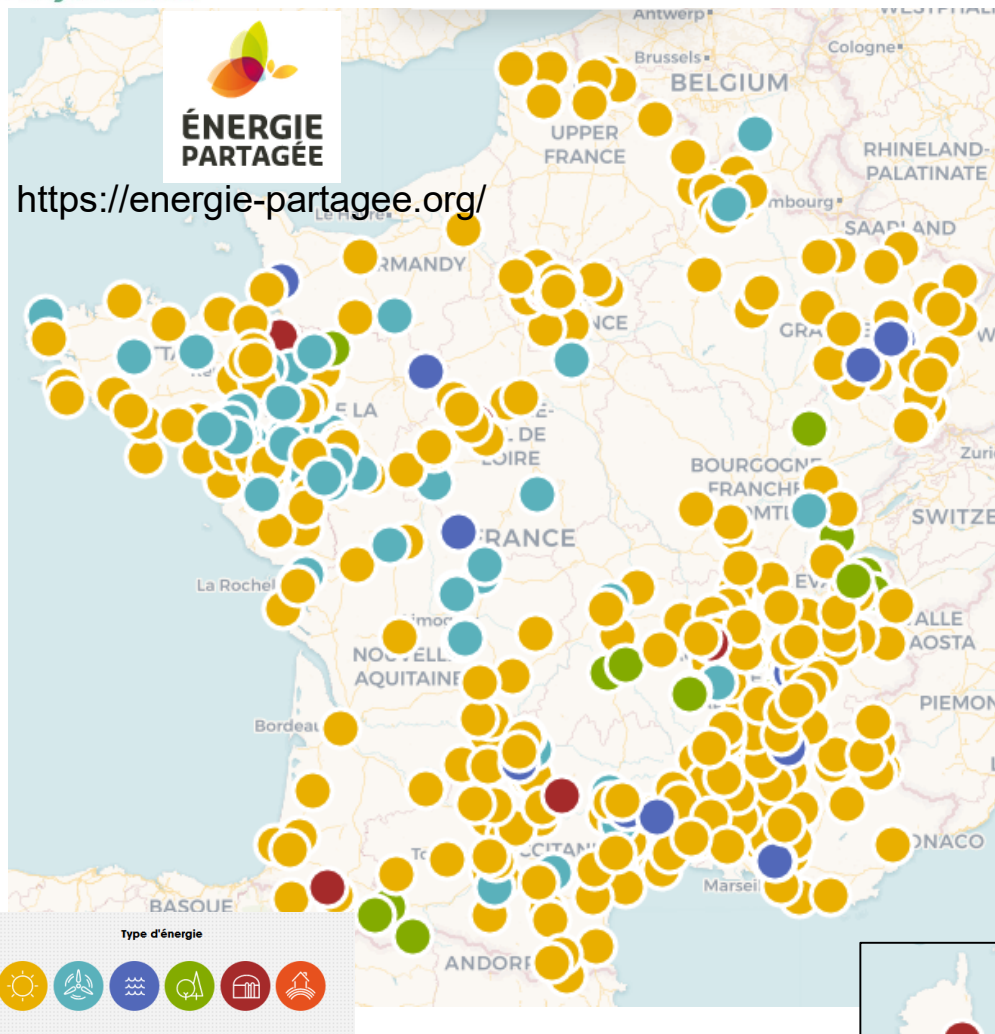


Écologique

L'occasion de se rassembler
vers un but commun



LES INITIATIVES CITOYENNES D'ENR EN FRANCE



- 347 projets citoyens labélisés Energie Partagée
- 704 MW de puissance installée
- 1 487 GWh/an de production
- Consommation de 1 170 720 personnes (hors chauffage, calcul Energie partagée)
- Consommation du chauffage de 23 500 personnes (calcul Energie partagée)

LES INITIATIVES CITOYENNES D'ENR EN FRANCE



- 30 761 sociétaires citoyens
- Investissement total 43,2 M €
- 836 collectivités sociétaires pour un investissement de 20,6 M €

Pour 1 € investi



2,5 € profitent au territoire : fiscalité, loyers, salaires, prestations et revenus de l'investissement



LES INITIATIVES CITOYENNES D'ENR EN EUROPE

- 2 millions de citoyens à travers l'Europe
 - En tête l'Allemagne (391 500 personnes)
 - Puis le Danemark (306 650 personnes)
- Puissances installées entre 7,2 et 9,9 GW
- Production entre 8 500 et 11 700 kWh/an/personne
- Investissement moyen par personnes 5 700 €

Chiffres extraits de l'article :
Êtes-vous l'un des 2 millions de citoyens qui contribuent à la transition énergétique de l'Europe?



Commission
Européenne

CORDIS

Résultats de la recherche de l'UE

<https://cordis.europa.eu/>



INITIATIVE CITOYENNE POUR UNE ENERGIE ALTERNATIVE



ICEA EN CHIFFRES

UN COLLECTIF CITOYEN : (SCIC)

7 ANS

+ 450 SOCIÉTAIRES

UNE QUINZAINE DE BENEVOLES

170 000 € DE CAPITAL SOCIAL

17 TOITURES EQUIPEES EN PHOTOVOLTAÏQUE

530 000 € INVESTIS

350 000 KWh/AN – CONSO DE 74 FOYERS (source CRE : 4 679 kWh/foyer/an)



QUELLE STATUT JURIDIQUE

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF

MULTISOCIÉTARIAT

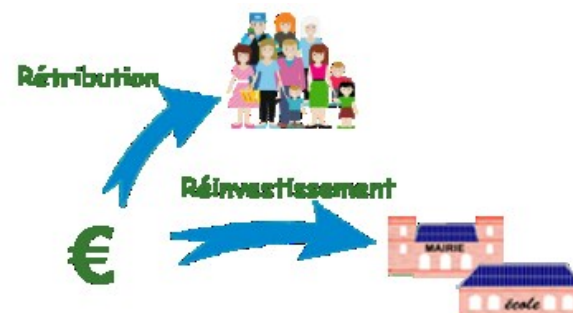
UNE PERSONNE = UNE VOIX

57,5 % MINIMUM DES BÉNÉFICES RÉINVESTIS

RÉMUNÉRATION DES PARTS SOCIALES LIMITÉE

GOVERNANCE CITOYENNE ELUE PAR L'AG

les **scic**



où ?



**SUR LE TERRITOIRE DU SICOVAL ET DU
BASSIN AUTERIVAIN**

POURQUOI ?

PROMOUVOIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

PRODUIRE DE ÉNERGIE RENOUVELABLE LOCALEMENT

CONSOMMER LOCAL

INVESTIR LOCALEMENT

ENGENDRER DES RETOMBÉES
ÉCONOMIQUES LOCALES

SENSIBILISER AUX ENJEUX CLIMATIQUES

IMPLIQUER LES COLLECTIVITÉS ET
LES CITOYENS

S'APPROPRIER LES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES



COMMENT ?

PAR UNE GESTION ET UN INVESTISSEMENT
CITOYEN

EN DÉVELOPPANT DES MOYENS DE
PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE



EN RÉINVESTISSANT LES BÉNÉFICES DANS
D'AUTRES PROJETS



EN FAISANT DES ACTIONS DE
SENSIBILISATION

AVEC QUI ?

AVEC DES COLLECTIVITÉS



AVEC DES CITOYENS



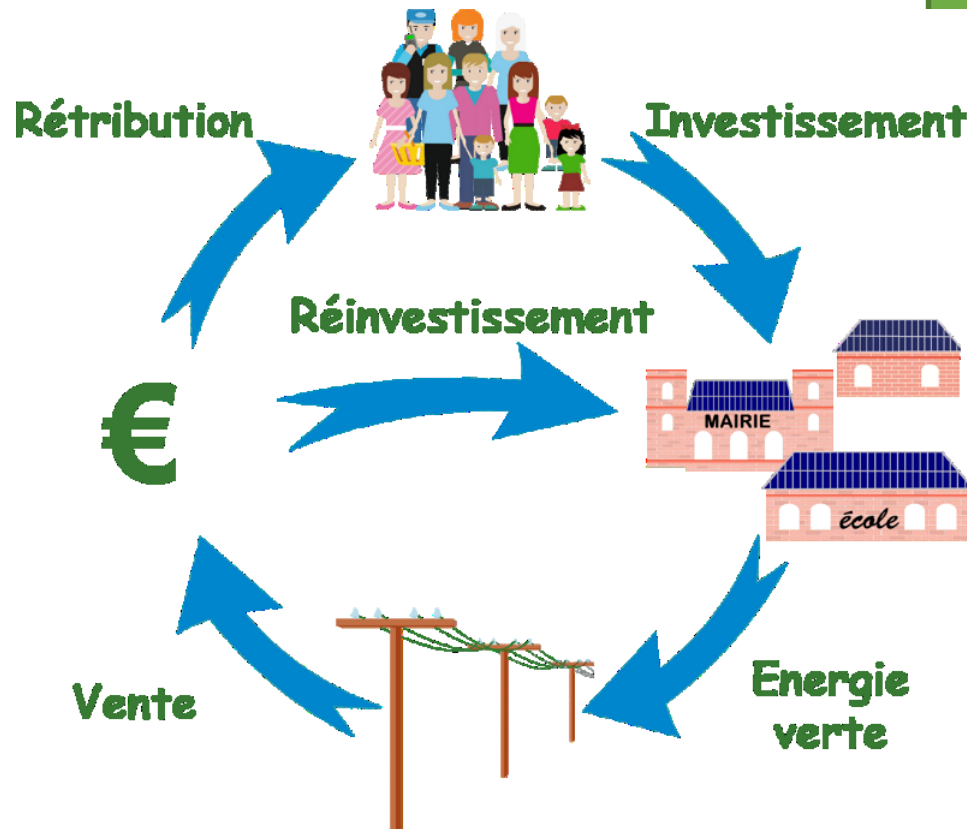
AVEC DES ASSOCIATIONS

AVEC DES ENTREPRISES



LE PRINCIPE

1 part sociale = 50 €



CONTACTS



contact@icea-enr.fr



06 70 30 31 42



815 la pyrénéenne, le prologue, 31670 Labège



<https://icea-enr.fr>

@
Souscription
en ligne

<https://coophub.icea-enr.fr/>